Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20261030-71001-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

SEANCE ORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 octobre à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 15 octobre 2026 qui leur a été adressé le 15 octobre 2026 par voie dématérialisée par Mr André BRIEND, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 15 octobre 2026 et du site des Forges le 16 octobre 2026 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 15 octobre 2026.

Conseillers présents : André BRIEND, Pascal NIZAN, Séverine LE BRETON, Hervé ANDRE, Mélina ALLAIRE, Alain CHEREL, Alain GIRAUD, Guilaine GARAUD, Edwige MESSAGER, Christelle CHAMAILLARD, Yves LE GUERN, Samuel BONO, Nicolas HENRIOT, Laëtitia PRETESEILLE, Jean-François ANDRE, Carole NUIXE, Frédérick BUSSY, Patrick POCARD, Sabine GUILLEMIN, Henriette LORAND, Erwann MORVAN et Clément GELEBART.

Conseillers donnant pouvoir : Yoann ROBIN donnant pouvoir à Erwann MORVAN.

Secrétaire de séance : Patrick POCARD.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 22

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-10.23-02 – COMMISSIONS COMMUNALES THEMATIQUES FACULTATIVES / REFERENT

- Intégration d'un Conseiller Municipal dans des Commissions et/ou nomination en qualité de Référent

- Proposition de création d'une nouvelle Commission « hygiène et sécurité au travail »

Rapporteur : André BRIEND

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20261030-71001-DE

Exposé

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal lors de la séance du 03/09/2026, il convient de procéder à sa nomination dans diverses Commissions communales thématiques facultatives.

Après concertation avec Mr Clément GELEBART, Conseiller Municipal, il est proposé sa nomination dans les Commissions suivantes :

Intitulés des Commissions	Missions des Commissions	Membre supplémentaire
URBANISME	Démarches administratives Gestion du domaine public et privé de la Commune PLU & PLUi Urbanisme	Clément GÉLÉBART
BATIMENTS ET TRAVAUX	Bâtiments Environnement Habitat Tourisme Travaux communaux	Clément GÉLÉBART
RESSOURCES HUMAINES	Ressources humaines	Clément GÉLÉBART

Il propose que la nomination soit faite à main levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	22
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation de ce Membre supplémentaire dans les Commissions communales thématiques facultatives précitées,
- **DESIGNE** Mr Clément GÉLÉBART au sein de ces différentes Commissions.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20261030-71001-DE

Exposé

Monsieur le Maire propose de créer une nouvelle Commission communale thématique facultative chargée de L'HYGIÈNE et LA SECURITE AU TRAVAIL pour les Agents Communaux.

Après concertation avec les Membres du Conseil Municipal, il est proposé la nomination des membres listés ci-dessous :

Intitulé de la Commission	Missions de la Commission	Nombre de Membres	Référent	Membres
HYGIÈNE ET SÉCURITE AU TRAVAIL Pour les Agents Communaux	Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) Plan de prévention annuel Dossiers relatifs à l'hygiène et la sécurité au travail	06	MESSAGER Edwige	Séverine LE BRETON Mélina ALLAIRE Carole NUIXE Alain GIRAUD Yves LE GUERN Sabine GUILLEMIN

Il propose que la nomination soit faite à main levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	22
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** la création de la Commission communale thématique « HYGIÈNE et SÉCURITÉ »
- **FIXE** le nombre de Membres à six.
- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation de ses Membres,
- **DESIGNE** les Membres au sein de cette nouvelle Commission conformément au tableau ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20261030-71001-DE

- **DECIDE** la mise à jour du tableau des Commissions conformément au tableau ci-annexé à la présente délibération
- **DIT QUE** le Maire, les Maires Délégués (Adjoints de droit), les Adjoints au Maire seront Membres de droit de toutes les Commissions.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 30/10/2026

Le Maire,

André BRIEND

Le secrétaire de séance,

Patrick POCARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication